

REGLEMENT POUR LE CORPORATE TENNIS

Calendrier et inscription

- Art. 1.1.** Calendrier sportif
Les rencontres ont lieu entre mai et septembre de chaque année. Sauf exception, aucune rencontre n'a lieu au mois d'août. Si le nombre d'inscriptions le permet, chaque équipe disputera 7 rencontres.
Les rencontres seront fixées par la FLT en respectant les 2 journées de préférence indiquées lors de l'inscription par la société visitée. Le plan de jeu sera publié fin mars. Une rencontre ne peut être déplacée que si la demande en est adressée à l'équipe adverse et à la FLT au moins 2 semaines avant la date initialement prévue de la rencontre. De plus, toute rencontre avancée ou reportée devra obligatoirement être terminée au plus tard 2 semaines après la date initialement prévue. D'éventuels frais supplémentaires pour la location des courts incombent à l'équipe ayant fait la demande de déplacement de la rencontre (prix de référence = prix CNT).
- Art. 1.2.** Inscription
L'inscription se fait par le biais du document officiel « FLT Corporate Tennis ». Les droits d'inscription par équipe sont de 200 € et seront fixés annuellement par le Conseil d'Administration de la FLT.
Lors de l'inscription chaque équipe désigne un responsable d'équipe assurant le lien entre l'équipe et la FLT.
Une équipe de Corporate Tennis est composée de 3 hommes et 1 femme. Chaque rencontre se dispute en 4 matchs de simples (3 simples hommes et 1 simple dames) et 2 matchs de doubles (1 double hommes et un double mixte).
Un joueur ne peut être repris sur plus d'une liste au cas où une société inscrirait plusieurs équipes.
- Art. 1.3.** Nombre de joueurs par équipe
- Art. 1.4.** Entente
Plusieurs sociétés/entreprises/associations peuvent s'allier et s'inscrire en tant qu'équipe « entente ».

Légitimation d'un joueur

- Art. 2.1.** Aptitude au sport
Chaque joueur doit être en possession, soit :
- d'une licence A active auprès de la FLT, soit
 - d'un « certificat médical - Corporate » rempli par un médecin agréé (www.flt.lu/mediatheque/cm-corporate).
- Art. 2.2.** Preuve
Une preuve d'embauche au sein de la société représentée par le joueur doit être fournie à la FLT. Tout joueur remplissant les conditions de participation à un moment de la saison de Corporate Tennis pourra représenter sa société jusqu'à la fin de la saison, même en cas de changement de société et/ou de travail.
- Art. 2.3.** Délais
Les documents relatifs aux articles 2.1. et 2.2. sont à fournir avant le début de la compétition du Corporate Tennis et restent valables pour toute la durée de la compétition.
En cours de compétition un joueur peut fournir des documents manquants l'autorisant, à partir de la validation officielle par la FLT, de participer aux rencontres restantes.
- Art. 2.4.** Liste de joueurs
Les listes actualisées des joueurs autorisés à représenter une société lors d'une rencontre sont envoyées à tous les responsables d'équipe concernés en début de saison et publiées dans la médiathèque du site web de la FLT (www.flt.lu).

Installations

- Art. 3.1.** Lieu des rencontres
Chaque société choisira son lieu de rencontre parmi la liste des clubs s'étant déclarés prêts d'accueillir des rencontres de Corporate Tennis et indiquera son choix lors de l'inscription.

Déroulement de la rencontre

- Art. 4.1.** Courts et balles Aux championnats du Corporate Tennis, la société visitée doit mettre à disposition les courts et les balles (4 balles neuves par match de simple).
- Art. 4.2.** Horaire des rencontres Par défaut l'horaire de début des rencontres est fixé à 18h30.
En cas d'intempéries ou autre cas de force majeure empêchant la rencontre de débiter ou d'être finalisée, une nouvelle date sera fixée d'un commun accord entre les deux responsables d'équipe.
- Art. 4.3.** Composition de l'équipe Une équipe est composée de 4 joueurs au minimum et 8 joueurs au maximum, au cas où 4 joueurs différents jouent les doubles par rapport aux simples. Une équipe incomplète peut jouer la rencontre pour autant qu'au moins 2 joueurs soient présents pour les simples et doubles.
- Art. 4.4.** Échange des noms des joueurs Avant le début d'une rencontre, les responsables d'équipe présents échangent les noms et l'ordre de tous les joueurs disputant les simples. A la fin des matchs de simples, ils échangent aussi le nom des joueurs disputant les doubles.
- Art. 4.5.** Ordre des simples et doubles Il appartient aux sociétés d'arrêter elles-mêmes, pour chaque rencontre, la composition de leur équipe ainsi que l'ordre des joueurs au sein de l'équipe étant précisé que le simple des dames est le simple N° 1 et le double mixte est le double N° 1.
- Art. 4.6.** Abandon d'un joueur En cas d'abandon d'un joueur ou d'un double au cours d'un match, la validation du résultat se fait comme suit :
- A - B, abandon de A au score de 1/0 au premier set: match 0/1 sets 0/2 jeux 1/12
 - A - B, abandon de B au score de 6/2 3/6 3/4 : match 1/0, sets 2/1, jeux 15/12.
- Le joueur qui, pour quelque raison que ce soit, abandonne en simple, peut jouer en double.
- Art. 4.8.** Modalités des simples et doubles Tous les simples se jouent selon un format « Fast4 Tennis » modifié, c'est-à-dire :
- Short set (premier à 4 jeux avec minimum 2 jeux de différence, tiebreak à 3-3)
 - Tiebreak du set jusqu'à 7 points avec un point décisif à 6-6
 - Match Tiebreak comme 3^e set (premier à 10 points avec point décisif à 9-9)
 - « Sudden death » pendant les jeux, c'est-à-dire qu'un point décisif est joué à 40-40 (choix du côté au relanceur)
- Les doubles sont joués dans le format d'un seul long set (première équipe arrivée à 8 jeux avec 2 jeux d'écart, tie-break jusqu'à 7 points avec point décisif à 6-6 à 7 jeux partout).

- Art. 4.9.**
Feuille de match
- Pour chaque rencontre, une feuille de match spécialement conçue à cet effet est à remplir par le responsable de l'équipe visitée. En cas d'équipe incomplète, seuls les noms des joueurs présents sont à inscrire en tant que joueur sur cette feuille de match. Les résultats des matchs, ainsi que d'éventuelles remarques ou réclamations sont documentés sur la feuille de match. En cas de tiebreak pour le match, le résultat de celui-ci est à inscrire sur la feuille de match et il compte comme un set gagné respectivement perdu et comme un jeu gagné respectivement perdu.
- La feuille de match sera remplie sous forme de fichier Excel mis à disposition par la FLT et envoyée à la FLT par e-mail au plus tard deux jours ouvrables après la fin de la rencontre en question.
- Art. 4.10.**
Valeur des matchs gagnés et équipe victorieuse d'une rencontre
- Le gagnant de chaque simple recevra 1 point, tandis que le gagnant de chaque double recevra 2 points. De deux équipes est victorieuse celle qui a gagné le plus de points. En cas d'égalité de points, il y a match nul.
- Art. 4.11.**
Attribution des points
- Pour toutes les rencontres :
- L'équipe victorieuse de la rencontre reçoit 3 points pour le classement des équipes.
 - L'équipe perdante de la rencontre reçoit 0 point pour le classement des équipes.
 - En cas de match nul, chaque équipe reçoit 1 point pour le classement des équipes.
- Art. 4.12.**
Classement des équipes
- Dès réception de la feuille de match d'une rencontre de Corporate Tennis, un classement officiel est établi par la FLT et publié sur le site internet de la FLT.
- Le classement se fait d'abord par les points obtenus pour les rencontres (3-1-0), puis
1. d'après le résultat de la confrontation directe en cas d'égalité entre 2 équipes ; en cas d'égalité entre plus de 2 équipes :
 2. d'après la différence des points obtenus lors des rencontres (1 pt par simple, 2 pts par double), puis par la différence des matchs, puis des sets et enfin des jeux gagnés et perdus lors de toutes les rencontres disputées.
 3. d'après le nombre de points obtenus lors des rencontres, puis de matchs, de sets et enfin de jeux gagnés, lors de toutes les rencontres disputées.
 4. d'après la différence résultant des points obtenus lors des rencontres, puis des matchs, des sets et enfin des jeux gagnés et perdus, lors des rencontres disputées entre ces équipes seulement.
 5. d'après le nombre de points obtenus lors des rencontres, puis de matchs, de sets et enfin de jeux gagnés, lors des rencontres disputées entre ces équipes seulement.
- En cas d'égalité absolue entre plusieurs clubs après le dernier tour, un ou plusieurs matchs de placement pourront être organisés pour départager les équipes.
- Art. 4.13.**
Réclamations
- Toute réclamation motivée concernant une rencontre de Corporate Tennis non-signalée sur la feuille de match de la rencontre en question, doit être adressée par e-mail endéans les deux jours ouvrables suivant la rencontre à la FLT avec, en copie, la société adverse.